



Procès-verbal des scrutateurs

Etabli le 4 juin 2020 lors du dépouillement de l'Assemblée Général des Jardins de Fribourg et environs 2020, tenue par vote par correspondance.

Préambule

Le Président, Numa Courvoisier, salue les personnes présentes et demande à la Secrétaire Pascale Larcher, de tenir le procès-verbal du déroulement du dépouillement et des résultats du vote par correspondance. Le Président spécifie qu'elle ne participe pas au dépouillement. Le Président procède à l'appel nominatif.

Au vu du contexte, les règles de sécurités du au COVID-19 ont été appliqués dans la mesures du possible. Les tables des scrutateurs et de la secrétaire ont été réparties pour avoir si possible 2 mètres de distance entre les membres. Du liquide pour stériliser les mains, des masques et des gants ont été disposés à l'entrée pour les participants.

Sont présents pour le dépouillement :

- Marcel Burri, vice-président et responsable secteur Torry, membre de l'AJFFE
- Pascal Birbaum, responsable du secteur Stadtberg, membre de l'AJFFE
- Hamza Elshani, responsable du secteur La Faye, membre de l'AJFFE
- Thanh Dung Nguyen, adjoint du secteur Torry, membre de l'AJFFE
- Risto Ristov, responsable du secteur Bertigny, membre de l'AJFFE
- Pascale Larcher, secrétaire, membre de l'AJFFE
- Franco Criscione, candidat à la présidence de l'AJFFE, membre de l'AJFFE
- Numa Courvoisier, Président AJFFE, membre de l'AJFFE

Le président valide que chaque personne présente est effectivement membre de l'association et donc habilitée à officier comme scrutateur.

Le Président rappelle le cadre dans lequel ce scrutin a été organisé et en particulier le cadre légal en relisant le début du courrier adressé aux membres.

La situation du Coronavirus nous a obligé à annuler notre assemblée générale de mars 2020. Depuis le 11 mai, les autorités autorisent un retour progressif à la normale, mais certaines mesures sont encore en vigueur pour une durée indéterminée.

Il est donc impossible pour le comité d'organiser une assemblée générale conformément aux statuts, à laquelle tout le monde pourrait venir dans les mois prochains car :

- *Il est toujours interdit d'organiser des réunions de plus 5 personnes ou des manifestations non-essentiels.*
- *Les normes édictées par le Conseil fédéral doivent être respectées, soit garantir un espace de 2X2 mètres par personne et disposer des masques et de suffisamment de matériel de désinfection (...).*

Le Conseil fédéral dans le cadre de l'ordonnance fédérale COVID n°2 dans son article 6b stipule que : L'organisateur d'une assemblée de société peut, quel que soit le nombre prévu de participants et sans respecter le délai de convocation, imposer aux participants d'exercer leurs droits exclusivement par écrit ou sous forme électronique (Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) du 13 mars 2020 (Etat au 14 mai 2020).

Actuellement le Président, le Caissier et la Secrétaire ont démissionné et donc l'association et son comité ne peut, selon les statuts, pas fonctionner. Il est urgent que l'AG, organe suprême de l'association, nomme les successeurs de manière à ce qu'ils puissent, dans un comité reconstitué, accomplir leur mandat au profit de l'association et disposer du budget que l'AG seule peut leur octroyer.

En conséquence et afin de préserver la santé de toutes et tous, et en particuliers de tous nos membres les plus âgés, les points de l'ordre du jour soumis au vote de l'assemblée générale 2020 vous sont présentés par écrit pour décision.

Le président invite les scrutateurs de s'abstenir de tout commentaire ou de discussion durant le dépouillement, pendant le comptage en particulier.

Le président précise que cette opération se déroulera conformément au guide pratique des préposés au registre électoral du canton de Fribourg par analogie, et respecte les statuts de l'AJFFE.

Il précise les modalités du scrutin: Le vote blanc existe dans la LFDP (Loi Fédérale sur les Droits Politiques) mais il est considéré comme nul dans l'établissement des résultats d'une votation. Ainsi on comptera total des réponses (doit être égale aux nombres de bulletins rentrés), déduire les votes blancs ou nuls, annonce les votes valables, annonce la majorité ((votes valables/2)+1) nombre de oui, nombre de non,, résultat:

Le Président précise que le propriétaire des terrains a validé la procédure dans son message du vendredi 22 mai 2020, rédigé par Monsieur Berset chef de la Bourgeoisie de Fribourg.

Le bureau ainsi constitué officie comme scrutateur et est présidé par le Président de l'AJFFE qui ne participe pas au dépouillement, son rôle étant de surveiller le bon déroulement du dépouillement.

Les membres présents désignent un second observateur, qui accepte de surveiller et d'attester la régularité des opérations menées par les scrutateurs. Le Président propose de désigner monsieur Franco Criscione. Les membres présents, ainsi que Monsieur Criscione, sont d'accord avec la proposition. Le Président précise que l'observateur ne participe pas au dépouillement.

Déroulement du dépouillement

1. Chaque scrutateur compte ensuite le nombre de bulletins (enveloppe) rentrés et le note sur la feuille de report des scrutateurs transmise par le Président. Les chiffres sont rapportés à la secrétaire. Le total détermine le nombre de participants au scrutin.
2. Les enveloppes sont ensuite ouvertes, les enveloppes vides conservées séparément.

3. Les bulletins sont ensuite répartis entre les scrutateurs qui comptent les réponses à la question 1, en mettant un trait/vu à côté de la réponse comptées. Ils reportent leur comptage sur la feuille de report des scrutateurs et annoncent les résultats: nombre de oui / de non / de blanc ou nuls / pour cette question à la secrétaire qui note le résultat.
4. Les bulletins sont rassemblés et redistribués entre les scrutateurs qui procèdent de la même manière pour la question 2, puis la question 3 et ainsi de suite.
5. Une fois le décompte de toutes les questions terminées, les bulletins comptés sont visés, ainsi que la feuille de report des scrutateurs, et datés par les scrutateurs puis remis au Président. Le Président mettra une copie du PV des scrutateurs, dès que ce dernier aura été rédigé par la secrétaire, dans un carton avec les bulletins et les enveloppes et scellera le carton. Ce carton et son contenu doivent être conservés jusqu'après l'approbation du PV des scrutateurs lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2021. Le Président déposera le carton dans les meilleurs délais dans les archives de l'association dans le local de Bertigny.
6. La Secrétaire effectue les totaux pour chaque questions / et bulletins comptés.

Nom du scrutateur	M.Burri	P.Birbaum	H.Elshani	R.Ristov	T.D.Nguyen	Total	
Nombre d'enveloppes	31	27	32	32	30	152	nombre de participants

Comptes 2019 et budgets 2020

Question 1 : Approbation des comptes 2019	Nbr réponse oui	30	26	32	28	28	144	doit être égal au nombre de participants
	Nbr réponse non	0	1	0	4	1	6	
	Nbr réponse blanc/nuls	1	0	0	0	1	2	
Totaux		31	27	32	32	30	152	
Question 2 : Approbation du budget 2020	Nbr réponse oui	17	23	42	35	30	147	erreur! Un recomptage est effectué. Voir remarque ci-dessous
	Nbr réponse non	0	0	0	2	1	3	
	Nbr réponse blanc/nuls	0	0	2	1	0	3	
Totaux		17	23	44	38	31	153	

Démissions, élections statutaire du comité, nomination

Nommer Franco Criscione en tant que Président	Nbr réponse oui	27	21	28	18	32	126	doit être égal au nombre de participants
	Nbr réponse non	5	4	5	5	5	24	
	Nbr réponse blanc/nuls	2	0	0	0	0	2	
Totaux		34	25	33	23	37	152	
Nommer Roger Genier en tant que Caissier	Nbr réponse oui	29	29	28	23	39	148	doit être égal au nombre de participants
	Nbr réponse non	1	1	0	0	1	3	
	Nbr réponse blanc/nuls	0	1	0	0	0	1	
Totaux		30	31	28	23	40	152	
Nommer Eric Thorimbert en tant que secrétaire	Nbr réponse oui	30	32	16	42	30	150	doit être égal au nombre de participants
	Nbr réponse non	0	0	0	1	0	1	
	Nbr réponse blanc/nuls	0	0	1	0	0	1	
Totaux		30	32	17	43	30	152	
En cas de refus d'élire un ou tous les candidats ci- dessus, acceptez-vous de déléguer au nouveau comité la compétence de désigner un ou des remplaçants jusqu'à l'AG 2021?	Nbr réponse oui	25	26	28	19	33	131	doit être égal au nombre de participants
	Nbr réponse non	1	4	1	1	3	10	
	Nbr réponse blanc/nuls	1	7	1	0	2	11	
Totaux		27	37	30	20	38	152	


A la question 2 : Approbation du budget 2020, un deuxième comptage a dû être effectué, les scrutateurs ayant rapporté plus de vote (153) que de participants (152). Ont pris part au recomptage : Messieurs Courvoisier et Criscione ainsi que Madame Larcher.


Résultats du recomptage :

Nombre de réponse oui : 145
Nombre de réponse non : 5
Nombre de réponse Blanc/nuls : 2
Total : 152

7. La secrétaire transmet les chiffres au Président qui donne lecture des résultats.
 - Il y a donc **152** bulletins valides (égale le nombre de participants)
 - Les **comptes 2019 sont approuvés** avec **144** votes oui, **6** votes non, **2** votes blanc ou nul. L'Assemblée générale accepte d'en donner décharge au caissier, au comité et aux vérificateurs des comptes.
 - Les **budgets 2020 sont approuvés** avec **145** votes oui, **5** votes non, **2** votes blanc ou nul.
 - Monsieur **Franco Criscione est élu Président** de l'AJFFE avec **126** votes oui, **24** votes non, **2** votes blanc ou nul.
 - Monsieur **Roger Genier est élu Cassier** de l'AJFFE avec **148** votes oui, **3** votes non, **1** vote blanc ou nul.
 - Monsieur **Eric Thorimbert est élu Secrétaire** de l'AJFFE avec **150** votes oui, **1** vote non, **1** vote blanc ou nul.
 - L'Assemblée **accepte de déléguer** au nouveau comité la compétence de désigner un ou des remplaçants jusqu'à l'AG 2021, avec **131** votes oui, **10** votes non, **11** votes blanc ou nul.
8. Il demande à l'observateur s'il a une remarque sur le déroulement du scrutin. Ce dernier n'a aucune remarque.
9. Le président fait signer Le PV à tous les scrutateurs.
10. L'observateur atteste et signe la conformité et le bon déroulement des opérations.
11. Le président résume les décisions par écrit, atteste qu'il a été rédigé le 4 juin 2020 par la Secrétaire à Bertigny dans le respect du cadre légal. Il signe, la secrétaire signe comme auteur du PV.

Signatures :

Scrutateur (Prénom, nom) : Birbaum Pascal signature : 

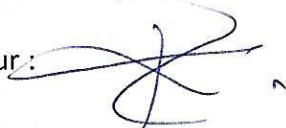
Scrutateur (Prénom, nom) : Listou Listo signature : 

Scrutateur (Prénom, nom) : Elshani Hanna signature : 

Scrutateur (Prénom, nom) : Marcel Burri signature : 

Scrutateur (Prénom, nom) : Thanh Dung NGUYEN signature : 

L'observateur, Monsieur Franco Cirillo atteste et signe la conformité et le bon déroulement des opérations.

Signature de l'observateur : 

Le Président, Numa Couvassier, atteste que le PV des scrutateurs a été rédigé le 4.6.2020 par la Secrétaire à Bertigny dans le respect du cadre légal.

Signature du Président de l'AJFFE :





Pour la rédaction du PV des scrutateurs, La secrétaire, Pascal Larcher

Signature de la secrétaire : 